

Questions orales

● (1430)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA RECHERCHE D'UN
CONSENSUS—L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉSIGNATION D'UN
MINISTRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A titre de chef de l'opposition, je dois déplorer le sabotage des efforts d'un ministre des Finances qui travaille dans des conditions aussi difficiles que celles-ci. Si je comprends bien, le premier ministre suppléant a rejeté l'exposé de principes qu'a fait le ministre des Finances à la Chambre le 28 janvier.

Le ministre des Finances a expliqué l'autre jour le retard mis à dégager un consensus en partie par le fait que lui et d'autres ministres concernés ont été pris par d'autres tâches; je demande donc au premier ministre suppléant s'il est prêt à dire à la Chambre dans combien de temps le gouvernement fera rapport à la Chambre de ses efforts pour arriver à un consensus qui a été retardé. Vu l'importance de ces efforts et l'apparente distraction des ministres occupés à d'autres tâches, le gouvernement déléguera-t-il ou désignera-t-il un ministre qui serait particulièrement chargé de ce programme et qui lui accorderait la plus grande priorité?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les consultations se poursuivent. Je ne pense pas que ce que suggère le leader de l'opposition accélère le processus. Il est bien sûr très souhaitable que nombre de ministres y participent et que le gouvernement lui-même s'en charge, par l'intermédiaire du premier ministre. Quand ces consultations auront atteint un point où nous pourrions signaler quelque chose d'utile, nous en rendrons compte à la Chambre.

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que le premier ministre suppléant refuse de donner la date à laquelle le gouvernement rendra compte de cette question mentionnée dans le discours du trône et qui traîne depuis des mois?

M. Sharp: Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de fixer une date, monsieur l'Orateur. Le plus important, dans ces entretiens, c'est que ceux qui y participent essaient d'en arriver à un consensus. Fixer la date à laquelle le consensus doit être atteint pourrait ralentir le processus.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton a la parole.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Je viens de recevoir une réponse à la question n° 1296. C'est la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole depuis que j'ai pris connaissance de cette

[M. Sharp.]

réponse, et je crois comprendre que je dois procéder de cette façon. Je soulève cette question, parce que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député, sauf erreur, se réserve le droit de soulever une question de privilège à la première occasion, mais je me demande s'il aurait l'obligation d'attendre jusqu'à la fin de la période des questions pour le faire. Je comprends sa préoccupation, car s'il attend jusqu'à la fin de la période des questions, on pourrait prétendre qu'il ne l'a pas soulevée à la première occasion.

M. Coates: Très bien, monsieur l'Orateur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE GROUPE DES MANŒUVRES ET HOMMES DE MÉTIER—LA
LIGNE DE CONDUITE DES SYNDICATS EN MATIÈRE DE
REVENUS—LA QUESTION DE LA DURÉE DES CONTRATS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et résulte de la divergence d'opinions évidente qui existe entre ce dernier et le ministre des Finances à propos des clauses d'indexation sur le coût de la vie dans les contrats de travail de la Fonction publique. A ce propos, le gouvernement songe-t-il à établir des lignes de conduite uniformes ou un programme assez souple à l'égard des groupes à faible revenu dont la rémunération est loin de ce qu'elle devrait être? Je pense en particulier au groupe des manœuvres et hommes de métier. La parité salariale de ce groupe avec les travailleurs assimilés du secteur privé entre-t-elle dans les limites des objectifs que le gouvernement s'est fixés pour obtenir un consensus.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, nous essayons au moyen de négociations, dans la Fonction publique, à en venir à une entente avec les syndicats. Notre objectif est d'obtenir pour les fonctionnaires du gouvernement un traitement comparable à celui des gens du secteur privé qui occupent les mêmes fonctions. Je crois qu'il est possible avec une telle politique de comparaison d'atteindre les objectifs poursuivis par le gouvernement.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. De toute évidence, le gouvernement n'arrive pas à faire valoir ces objectifs au groupe des manœuvres et des hommes de métier, car il n'a pas de programme pour les fonctionnaires fédéraux à faible traitement—et tous les manœuvres et hommes de métier font partie de cette catégorie; de plus, un syndiqué aurait dit ce midi que, si le gouvernement voulait ramener la durée de la convention de deux à un an, cela offrirait un point de négociation et une nouvelle chance d'en arriver à une entente. Aussi, le gouvernement pourrait-il dire s'il le fera pour que les pourparlers qui viennent de commencer aboutissent et que la grève soit jugulée.